

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'ÉCOLOGISATION DES ÉLEVAGES BOVINS

Résultats d'enquêtes réalisés en 2019 dans le Puy-de-Dôme



Novembre 2019



Si les bénéfices environnementaux de l'**agroécologie** sont souvent mis en avant, les dimensions socio-économiques et en particulier les **conditions de travail** des pratiques agroécologiques (PAE), tel que les associations culturales, le semis direct sous couvert végétal ou encore le pâturage tournant dynamique, permettraient d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs. Aussi, les études sur le sujet restent très peu documentées dans les systèmes d'élevage, où l'enjeu du travail est des plus important. d'élevage bovin.

L'objectif de cette étude a été d'identifier les principaux déterminants de l'adoption de PAE concernant les conditions de travail, les

agriculteurs restent encore peu analysées. Lorsque cette question est abordée, on suppose par principe que les

Dans le cadre du projet de recherche européen **LIFT - Low Input Farming and Territories : Intégrer les connaissances pour améliorer l'agriculture écosystémique** (<https://www.lift-h2020.eu>), une étude a été menée dans le Puy-de-Dôme pour traiter la question des conditions de travail dans l'adoption des PAE dans les systèmes

conséquences de l'adoption de PAE sur les conditions de travail, mais également les freins et les leviers liés aux conditions de travail dans l'adoption de PAE.

Résultats

Pour cette étude, 24 éleveurs bovins du Puy-de-Dôme (11 exploitations allaitantes, 11 exploitations laitières et des 2 exploitations mixtes) ont été enquêtés, dont 10 exploitations en agriculture biologique (AB). Ces exploitations ont été choisies pour couvrir une diversité de PAE.

Les conditions de travail, qui correspondent à l'ensemble des éléments qui affecte les

expériences de travail des agriculteurs, ont été abordées de façon multidimensionnelle. Ainsi, **7 dimensions** ont été définies: la santé, le temps au travail, les compétences, les bénéfices intrinsèques au travail, la pénibilité, l'équipement et l'organisation. Les bénéfices intrinsèques correspondent au plaisir ressenti dans les tâches quotidiennes, l'intérêt pour son travail, ses avantages.

Motivations liées aux conditions de travail dans l'adoption de PAE

Pour la majorité des agriculteurs enquêtés (16/24), les conditions de travail sont des motivations dans la mise en place de PAE. Ces agriculteurs sont plus fortement engagés dans des pratiques ou des systèmes agroécologiques, il s'agit essentiellement d'agriculteurs en AB. Néanmoins, les conditions de travail ne sont pas les seules. Pour plus de la moitié des agriculteurs (15/24), des raisons, essentiellement économiques, sont plus décisives dans l'adoption de PAE. En effet, la motivation la plus largement évoqué est la réduction des coûts de production via l'économie d'intrants.

Les motivations liées aux conditions de travail dans l'adoption de PAE sont détaillées ci-dessous.

1- Santé et bénéfices intrinsèques au travail

Les motivations dans la mise en place de PAE sont majoritairement relatives à la santé (10/24) et aux bénéfices intrinsèques au travail (10/24) (Fig 1). Elles correspondent à leurs convictions de pratiquer une agriculture plus respectueuse de l'environnement, de la santé des hommes et des animaux.

2- Compétences

Certains agriculteurs (5/24) sont motivés par le fait d'être dans une perpétuelle stimulation intellectuelle. Ils expriment aussi leur volonté de développer de nouvelles compétences.

3- Temps au travail et organisation

Deux agriculteurs évoquent une volonté de simplifier le travail grâce à l'arrêt de certaines pratiques agricoles constituant une contrainte organisationnelle selon eux comme l'ensilage. Un agriculteur explique vouloir réduire les heures de tracteur avec l'arrêt du labour

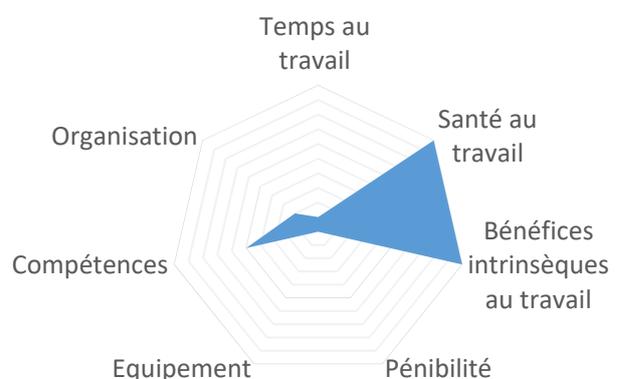


Fig 1. Représentation relative du nombre d'exploitations évoquant chaque dimension des conditions de travail en tant que motivations dans l'adoption de PAE

Conséquences de l'adoption de PAE sur les conditions de travail

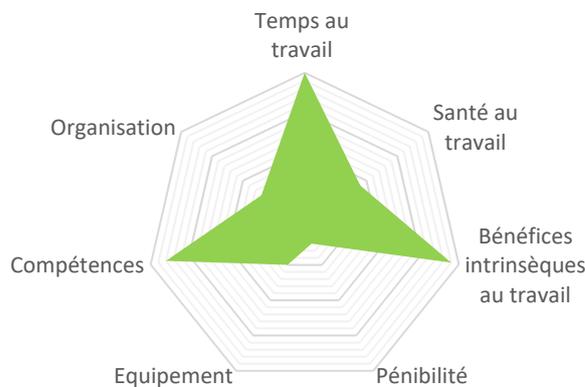


Fig 2. Représentation relative du nombre d'exploitations évoquant les conséquences de l'adoption de PAE sur chaque dimension des conditions de travail

La quasi-totalité des agriculteurs (23/24) mentionnent des modifications des conditions de travail le plus souvent positives, liées à l'adoption de PAE. Ces modifications concernent tous les aspects des conditions de travail (Fig 2) et essentiellement le temps au travail (20/23), les bénéfices intrinsèques au travail (19/23) et les compétences (18/23).

Les conséquences de l'adoption de PAE sur les conditions de travail sont détaillées ci-dessous.

1- Temps au travail

Augmentation du temps au travail

Selon des agriculteurs (3/20), les méthodes de **désherbage mécanique** adoptés augmentent le temps au travail car elles nécessitent plusieurs passages lorsqu'une seule intervention avec un herbicide suffirait. La **lutte intégrée** et la gestion intégrée des maladies animales, en sortant des schémas de traitements systématiques (produits phytosanitaires, antibiotiques),

nécessitent plus d'observations. En effet, la médecine alternative demande beaucoup plus de temps pour observer chaque animal au cas par cas afin d'intervenir avec un remède adapté. Concernant les cultures, les méthodes de lutte intégrée demandent plus d'observations pour déterminer le bon stade pour intervenir.

Réduction du temps au travail

La **suppression** de certains travaux agricoles (**labour, épandage engrais et pulvérisation de produits phytosanitaires**) permet de gagner en temps et de réduire la pénibilité du travail pour certains agriculteurs (4/20). Pour d'autres (4/20), ce sont les méthodes alternatives de gestion du troupeau qui permettent de réduire le temps au travail. Selon eux, le **pâturage**

tournant dynamique permet de réduire le temps de broyage et d'optimiser le temps de fenaison car les besoins en foin sont réduits. La **médecine préventive** des animaux permet de réduire le temps de contention lors des traitements curatifs. Avec ces méthodes les animaux sont moins malades il faut donc moins de temps pour les soigner

2- Bénéfices intrinsèques au travail

Les agriculteurs évoquent une diversité de conséquences bénéfiques à l'adoption de PAE. Le premier bénéfice est l'arrêt des certaines tâches parfois jugées déplaisantes : épandage d'engrais, pulvérisation de produits phytosanitaires et labour. Deux agriculteurs constatent une amélioration de l'image véhiculée auprès de l'opinion publique tandis que deux autres témoignent d'un meilleur relationnel avec le consommateur. Mobiliser des connaissances plus variées rend le travail plus intéressant d'après deux agriculteurs. Deux autres expliquent avoir retrouvé une liberté dans le pouvoir de décider en s'émancipant du système d'achat d'intrants.

3- Compétences

La quasi-totalité des agriculteurs (19/23) évoquent une augmentation des compétences

liées à l'adoption de PAE, aussi bien dans la mise en place des pratiques que dans la compréhension de leur système.

4- Santé

L'arrêt ou la réduction de l'usage de produits phytosanitaires a permis d'améliorer la santé de certains agriculteurs (9/23) via la suppression des symptômes physiques associés.

5- Organisation

Deux agriculteurs évoquent une simplification de l'organisation grâce au lissage des pics de travail via notamment la diversification des cultures. Pour trois agriculteurs, la complexification de l'organisation a été observée lorsque les travaux agricoles sont réalisés en fonction du calendrier lunaire.

Freins et leviers liés aux conditions de travail dans l'adoption de PAE

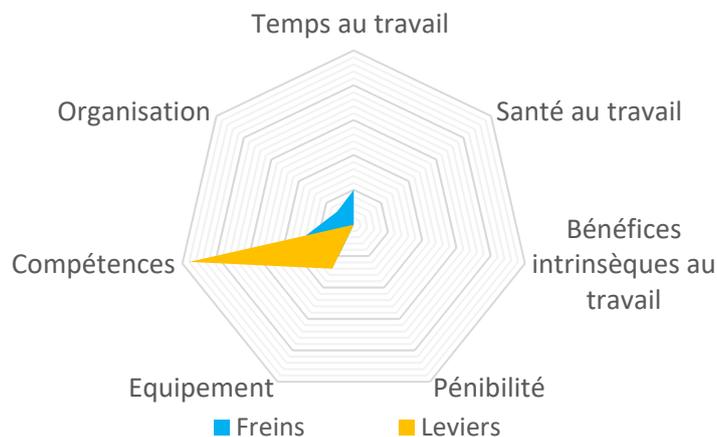


Fig 3. Représentation relative du nombre d'exploitation évoquant chaque dimension des conditions de travail en tant que freins et leviers dans l'adoption de PAE

Les agriculteurs évoquent essentiellement des freins liés à l'acquisition de **compétences** (7/24) et d'**équipement** spécialisé (5/24) (Fig 3).

Ces freins peuvent être levés par des leviers que sont respectivement l'accompagnement (formation, conseil) et les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

Six agriculteurs évoquent des freins liés à l'organisation et au temps au travail, pour lesquels aucun levier n'a été évoqué. En effet, l'augmentation du temps de travail constatée pour certaines pratiques notamment le désherbage mécanique peut constituer un frein à l'adoption de cette

pratique. Concernant les freins liés à l'organisation, les agriculteurs en question n'ont pas la possibilité d'aménager leur calendrier pour mettre en place une PAE car ils sont déjà très chargés en travail et la PAE pourrait être en concurrence avec d'autres tâches sur l'exploitation.

Conclusion et perspectives

L'approche multidimensionnelle pour étudier les conditions de travail a permis d'appréhender les grands axes des relations entre les conditions de travail et l'adoption de PAE. L'étude a montré que la mise en place de PAE fait effectivement intervenir plusieurs dimensions du travail qui sont parfois liées entre elles. Ainsi les l'augmentation du temps de travail n'est pas forcément synonyme de dégradation des conditions de travail, lorsque cette augmentation engendre plus de satisfaction pour l'agriculteur ou une amélioration de sa santé.

Cette approche compréhensive pourrait être complétée par des méthodes qui permettraient de

quantifier plus précisément les modifications engendrées par les PAE comme les heures de travail réalisés en plus ou en moins. Il s'agirait également de comprendre les interactions entre les différentes dimensions du travail pour conclure sur l'effet global des PAE sur le travail en terme de dégradation ou d'amélioration à l'échelle de l'exploitation.

Je tiens à remercier tous les éleveurs qui ont bien voulu participer aux enquêtes réalisées dans le cadre de cette étude.

Pour en savoir plus

Antoine BLANCHONNET
UMR Territoires
Irstea
9 avenue Blaise Pascal
CS 200085 -63178 Aubière
Tél. : + 33(0)4.73.44.06.43
antoine.blanchonnet@irstea.fr

Julie DUVAL
UMR Territoires
INRA
Site de Theix
63122 Saint-Genès-Champanelle
Tel: +33 (0)4 73 62 46 41
Julie.duval@inra.fr

Nathalie HOSTIOU
UMR Territoires
INRA
Site de Theix
63122 Saint-Genès-Champanelle
Tel: +33 (0)4 73 98 29 15
nathalie.hostiou@inra.fr